



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rouen, le

29 FEV. 2024

Le Préfet

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la feuille de route du gouvernement relative à la prévention du mal-être agricole et sa déclinaison dans notre département, la Seine-Maritime se mobilise pour animer et coordonner les structures d'accompagnement en mettant l'accent sur le travail de synergie des acteurs du monde agricole pour lutter contre le mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles.

Le comité départemental plénier du 19 décembre 2023 a acté la diffusion d'un kit de communication, travaillé en comité technique tout au long de l'année 2023.

Deux documents d'information à destination des proches d'agriculteurs et de leurs salariés :

- une affiche qui recense les structures d'accompagnement que sont les services de l'État, la MSA et les associations de soutien aux agriculteurs en difficulté ;
- un flyer, en écho à l'affiche, explicitant le rôle de ces différentes structures.

Les deux autres documents constituent des outils à destination de toute personne confrontée à une situation de mal-être, observée chez un exploitant ou chez un salarié agricole, afin de réagir de manière adaptée :

- une fiche réflexe donnant la procédure à suivre lors d'un signalement ;
- une fiche de signalement, afin de recueillir les informations permettant aux différents services de traiter au mieux la difficulté rencontrée puis orienter les usagers en fonction des difficultés évoquées sur une adresse mail unique dédiée de la MSA :
situationmaletre@hautenormandie.msa.fr

La détection précoce des difficultés étant une des clés pour prévenir et réagir de façon efficace, nous vous remercions d'assurer une large diffusion de ces documents dans vos structures et auprès de vos partenaires.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de la Mutualité Sociale Agricole,

Le préfet,

Jean-Benoît ALBERTINI